



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

terrorisme

Question écrite n° 18590

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le maintien du plan Vigipirate. Si l'on ne peut que comprendre la nécessité de réactiver le plan Vigipirate lors d'événements exceptionnels comme la Coupe du monde de football, il lui demande s'il est encore judicieux de maintenir ce plan alors que ni les menaces terroristes ni un événement exceptionnel ne le justifient. En effet, le plan Vigipirate bloque de nombreuses places de stationnement public aux abords des collèges et lycées qui font cruellement défaut.

Texte de la réponse

Le plan Vigipirate est toujours en vigueur. La menace terroriste n'ayant pas disparu, les mesures de vigilance et de sécurité concernant les lieux publics doivent être maintenues. Toutefois, certaines mesures techniques, comme la suppression des réceptacles à déchets ou l'installation d'un barriérage devant les écoles, sont susceptibles de faire l'objet d'adaptations locales. Il appartient en conséquence aux responsables locaux, élus ou chefs d'établissements scolaires, de se rapprocher des autorités préfectorales ou de leur administration de tutelle, afin d'étudier si les dispositifs mis en place correspondent bien à la réalité de la menace.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18590

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 1998, page 4769

Réponse publiée le : 14 décembre 1998, page 6853